

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 28 mars 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absents excusés : Emmanuelle LAURE (procuration à Patrick DUMAS), Cécile MAGNIN (procuration à Leila MANET), Frédéric LEGER (procuration à Claude MOREIRA)

Absent : Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Loïc CHRISTIN

2023_09 – Objet : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des difficultés rencontrées au restaurant scolaire face à la hausse des effectifs.

Afin de permettre une meilleure qualité du service, il est proposé d'allonger la pause méridienne des enfants en fixant l'heure de reprise des cours à 14h au lieu de 13h45.

A compter de la rentrée 2023, les élèves auront donc cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Il est précisé que ce changement de rythme a été acté en concertation avec l'équipe enseignante et les parents délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau rythme scolaire tel que précisé ci-dessus à compter de la rentrée 2023.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

